

Observatoire départemental de sécurité routière



DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

Ces données provisoires sont issues des remontées rapides des forces de l'ordre.

DONNEES GENERALES

Bilan du mois de mai 2016

Avec une personne tuée pour 24 accidents corporels, l'indice de gravité du mois de mai 2016 est sous la barre des 6, indice de gravité de la France métropolitaine. Par rapport à mai 2015, le nombre d'accidents et de tués est équivalent, le nombre de blessés a diminué de 20 % et le nombre de blessés hospitalisés a baissé de 35 %.

<u>Les valeurs mensuelles</u>	Accidents corporels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Indice de gravité ¹
mai 2016	24	1	24	13	4,2
mai 2015	24	1	30	20	4,2
Variation 2015/2016	=	=	- 6 ↓	- 7 ↓	=

Bilan des 5 premiers mois de l'année 2016

Mis à part l'indice de gravité et le nombre de blessés hospitalisés, tous les indicateurs sont à la hausse par rapport à la même période de l'année précédente. On dénombre 11 personnes tuées contre 9 au même moment en 2015.

<u>Les valeurs cumulées</u>	Accidents corporels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Indice de gravité
2016	97	11	103	55	11,3
2015	79	9	96	57	11,4
Variation 2015/2016	+ 18 ↑	+ 2 ↑	+ 7 ↑	- 2 ↓	- 0,1 ↓

1 L'indice de gravité correspond au nombre de tués pour 100 accidents corporels.

Comparaison de l'année 2016 aux 5 dernières années (2011 - 2015)

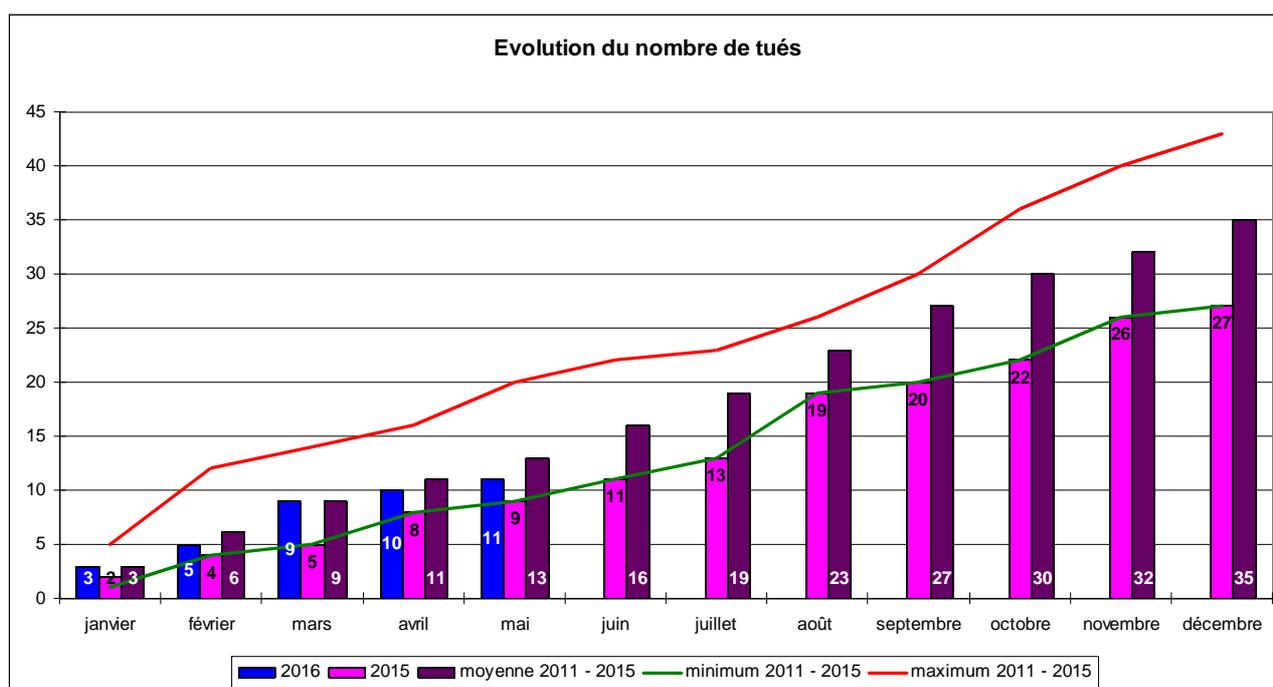
En moyenne, entre 2011 et 2015, le mois de mai enregistre 23 accidents corporels et 29 blessés. Le mois de mai 2016 enregistre sensiblement le même nombre d'accidents (24) mais moins de blessés (24).

Le nombre de tués de mai 2016 est lui aussi inférieur au nombre moyen de tués entre 2011 et 2015.

Ces caractéristiques se retrouvent sur le cumul 2016 comparé à la moyenne des cumuls des 5 années précédentes.

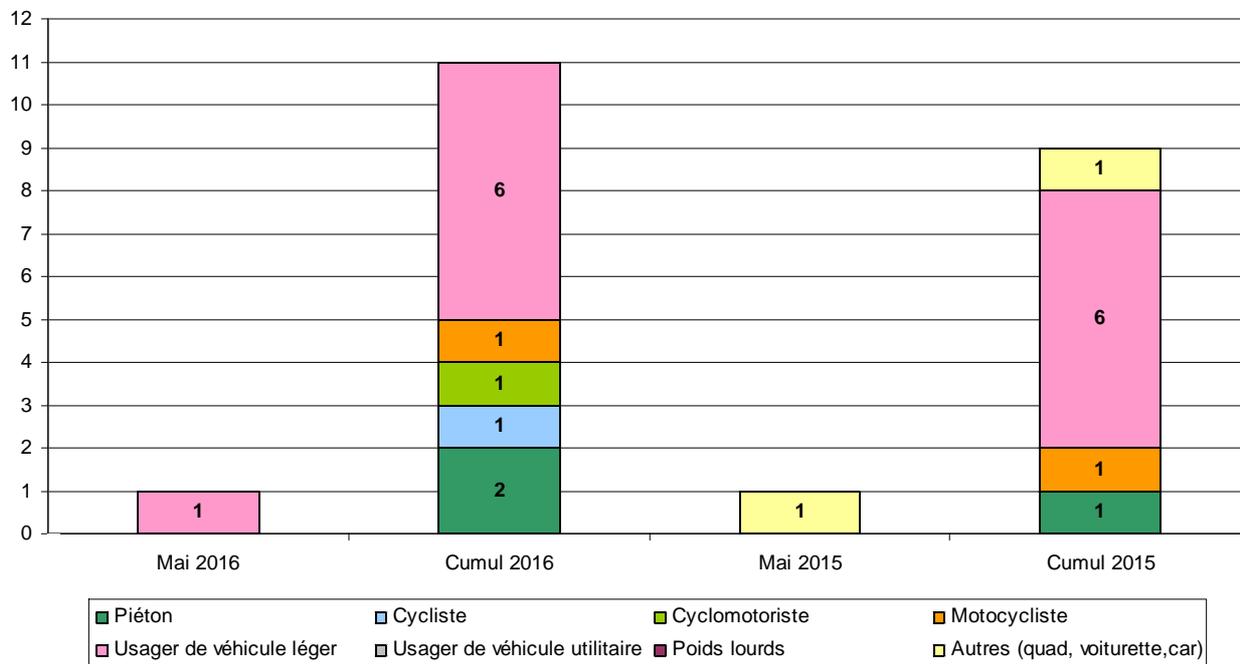
Les valeurs mensuelles	Accidents corporels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Indice de gravité
mai 2016	24	1	24	13	4,2
Moyenne des mois de mai de 2011 à 2015	23	3	29	17	13,2
Variation 2016 / moyenne 2011 - 2015	+ 1 ↑	- 2 ↓	- 5 ↓	- 4 ↓	- 9 ↓

Les valeurs cumulées	Accidents corporels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Indice de gravité
Cumul 2016	97	11	103	55	11,3
Moyenne des cumuls annuels entre 2011 et 2015	98	13	123	58	13,3
Variation 2016 / moyenne 2011 - 2015	- 1 ↓	- 2 ↓	- 20 ↓	- 3 ↓	- 2 ↓

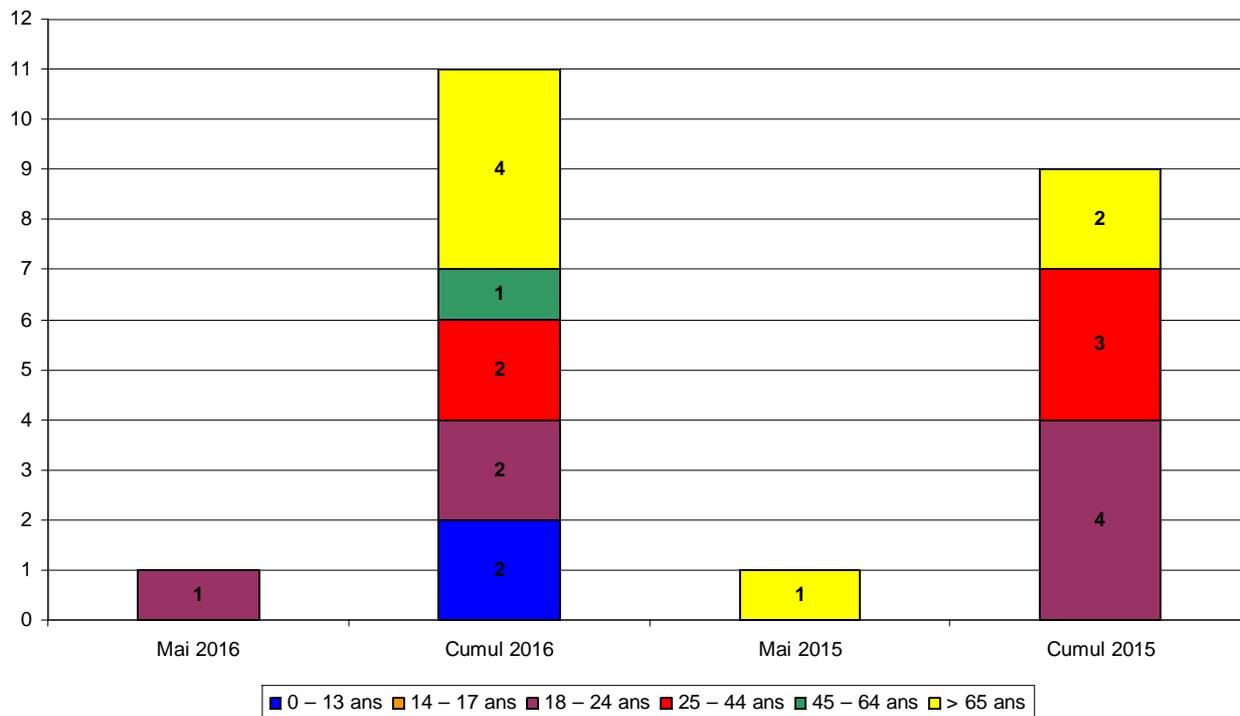


LES TUES

Répartition du nombre de tués par catégories d'usagers

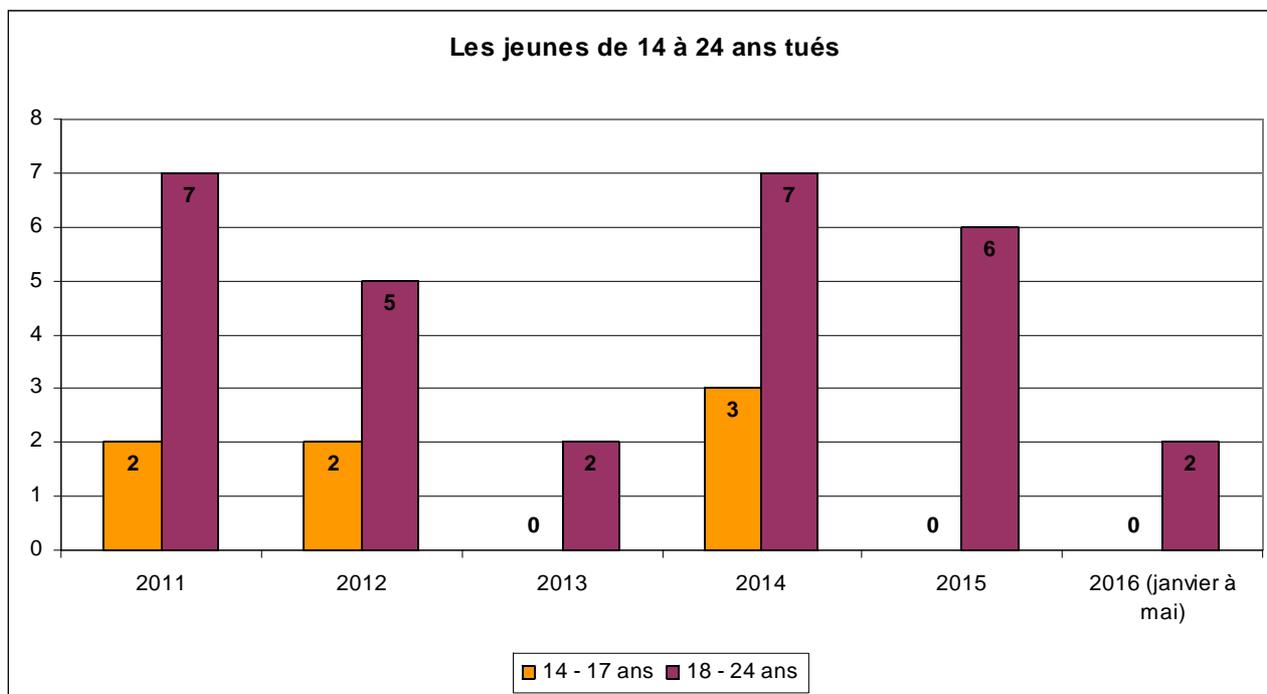


Répartition du nombre de tués par tranches d'âge

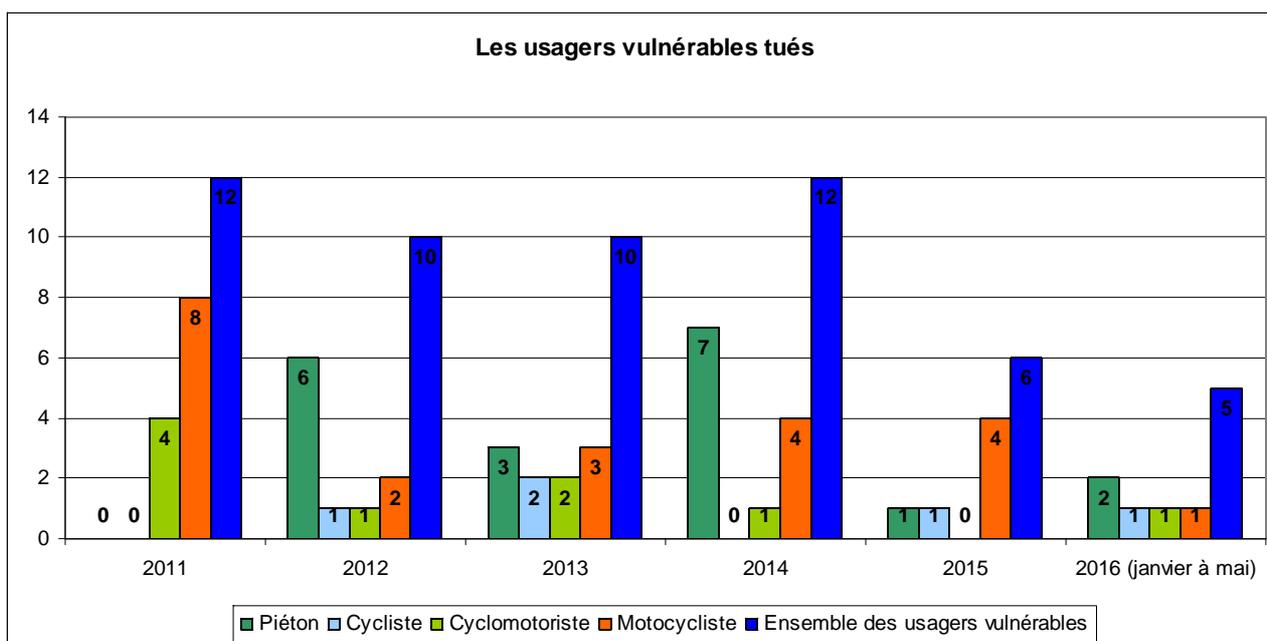


LES ENJEUX DU DGO

Les jeunes de 14 à 24 ans



Les usagers vulnérables



La vitesse

Les 24 radars « contrôles sanctions automatisés » (radars CSA encore appelés radars automatiques) ont relevé **10 296** excès de vitesse en mai 2016 (contre 6 611 en mai 2015).

Ces excès sont dans 94 % des cas des excès de moins de 20 km/h. Toutefois, 51 excès de plus 50 km/h sont à déplorer.

Depuis le début de l'année, les radars CSA ont relevé **38 833** excès de vitesse, contre 24 679 sur la même période en 2015.

Parallèlement, les forces de l'ordre organisent des contrôles inopinés sur l'ensemble des routes du département. En mai 2016, **823** excès de vitesse ont été relevés (contre 1 002 en mai 2015).

En 2016, les forces de l'ordre ont relevé **3 631** excès de vitesse contre **4 080** en 2015.

L'alcool, les stupéfiants et les autres addictions

Parallèlement aux actions de prévention organisées sur l'ensemble du département par tous les acteurs locaux de sécurité routière, les forces de l'ordre organisent de façon régulière des contrôles d'alcoolémie.

Des contrôles pour conduite sous l'emprise de stupéfiants ont également lieu tout comme la verbalisation pour l'utilisation du téléphone portable au volant, véritable fléau à l'origine d'un accident corporel sur dix.

Activités des forces de l'ordre en mai 2016			
ALCOOL	Nombre de dépistages	7039	2,5 % des dépistages sont positifs
	Nombre d'infractions relevées	173	
STUPEFIANTS	Nombre de dépistages	433	90 % des dépistages sont positifs
	Nombre de dépistages positifs	389	
TELEPHONE	Nombre d'infractions pour circulation avec un appareil à écran en fonctionnement dans le champ de vision du conducteur et ne constituant pas une aide à la conduite	116	